



Paris, le 5 mai 2020

Madame Anne HIDALGO
Maire de Paris
Hôtel de ville
75004 Paris

Objet : préavis de grève pour les personnels de la DPE

Madame la Maire,

Le Syndicat CGT FTDNEEA de la ville de Paris dépose ce jour, par la présente, **un préavis de grève pour les journées suivantes 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 mai 2020**, pour les agents cités en objet, à partir de 00h00 pouvant aller de 55 minutes (à partir du début ou fin de service) à 24h00.

Depuis le début de cette crise sanitaire, le Syndicat CGT FTDNEEA n'a cessé de vous alerter sur les dangers que rencontrent les personnels de la DPE. La Direction a mis en place un Plan de Continuité des Activités (PCA) sans aucune réelle concertation des Organisations Syndicales, des élus et mandatés dans les différentes instances.

Ce PCA tellement flou et fourretout a été fait pour l'adapter à la demande, mettant ainsi les personnels en grave danger. Nous rappelons ici que 109 agents de la DPE ont contractés le COVID 19 pour la plupart en service, avec 436 cas contacts (au 27/04/20).

Les représentants du personnel ont été gravement entravés dans les instances et sur le terrain dans le seul but d'imposer les choix de l'employeur.

Depuis, le gouvernement a décidé un déconfinement progressif à partir du 11 mai 2020.

Les mesures de reprises d'activités présentées par la DPE au CHSCT du 7 mai 2020 font preuve soit d'un amateurisme affligeant, soit d'une volonté affirmée de réengager l'ensemble des missions de service quoi qu'il en coûte pour la santé des agents et de leurs proches.

Toutes les préconisations des organisations syndicales en matière de prévention des risques sont écartées avant même la tenue de l'instance. Une grande partie des recommandations de la MISST ne sont pas respectées ou ne peuvent être vérifiées dans le Plan de Reprise d'Activités. Les modifications importantes induites dans les organisations du travail ne sont pas débattues en Comités Techniques de services dont c'est la responsabilité.

Nous constatons que le PRA DPE va conduire l'encadrement local et le SPCT de chaque service à improviser des mesures de prévention des risques qu'ils ne maîtrisent pas avec des objectifs imposés sans qu'on leur en donne les moyens.

Lors du Comité Technique Central et du CHSCT Central du 4 mai 2020, la Mairie de Paris a décidé de s'appuyer sur les recommandations de la MISST, ce que la CGT revendique. Il apparaît déjà que la DPE va s'asseoir sur certaines de ces recommandations plutôt que de s'appuyer dessus.

Nous sommes forcés de constater que la Direction de la Propreté et de l'Eau met en danger les agents qui y sont affectés.

En conséquence, nous exigeons :

- La suspension immédiate du PCA DPE et le calendrier s'y afférant.
- La prise en compte des préconisations formulées par les représentants du personnel.
- L'application stricte des propositions de la MISST présentées au CHSCT Central du 04 mai 2020 ;
- La protection de l'ensemble des personnels de la DPE par des EPI individuels de haute performance ;
- La mise en place de mesures de protections collectives dans les locaux et véhicules ;
- La mise en œuvre immédiate de l'étude sur la présence du SARS-CoV2 et risques associés avec les préconisations des organisations syndicales ;
- La transmission des informations suivantes :
 - Le rapport Eau de Paris daté du 14 avril 2020
 - Le nombre de jours de primes et le nombre d'agents concernés par corps pendant toute la période du confinement ;
 - Le nombre d'agents ayant travaillé par corps et par arrondissement et ou garage au STTPP, au STEA, dans les services supports pendant la période du confinement ;

Nous renouvelons les revendications suivantes :

- L'ouverture de négociations pour la remunicipalisation de l'ensemble des missions confiées aux entreprises privées ;
- L'ouverture de négociations sur la modernisation du Service Publics de la DPE (locaux, lavage des vêtements...) avec les matériels et effectifs au statut adéquat.
- L'ouverture de négociations sur la mise en place de la semaine des 32h00 et 28h00 ;
- La réintégration de nos deux Camarades Christian GARNIER et Jean Jacques PICOT licenciés par l'administration parisienne pour avoir participé le 25 mai 2018 à une action syndicale CGT collective contre la politique gouvernementale liquidant les Services Publics.

De plus, vous avez su octroyer des primes pendant la période dite de « confinement », la première pour vous assurer une présence sur le terrain « coûte que coûte » malgré les

dangers encourus par les personnels. Et, la deuxième correspondant à une demande forte des Organisations Syndicales répondant, en partie, à notre revendication portée depuis des décennies l'attribution d'une compensation pour les personnels ne pouvant se rendre dans les restaurants administratifs.

Vous connaissez la position de la CGT sur les primes, toutefois l'argent existe vous en faites la preuve. **Une partie des « Héros » de la nation ne peuvent être reconnus par une quelconque prime, mais bien par une reconnaissance pérenne et à la hauteur de leur engagement pour le Service Public.**

Pour cela, nous revendiquons la poursuite rapide des négociations sur les reclassements indiciaires et déroulements de carrière de toute la Filière ouvrière Propreté et Assainissement avec comme point de départ celle du 25 octobre 2019.

Il est urgent, dans le cadre de ce préavis, que l'exécutif municipal nous reçoive car la loi l'oblige.

Nous sommes prêts, et compte tenu de l'importance des sujets traités, de l'impatience et de la mobilisation des agents, nous vous y attendons Madame la Maire de Paris. Les agents décideront des suites à donner, et notre Organisation Syndicale met à leur disposition tous les moyens dont elle dispose.

Veillez agréer, Madame la Maire, nos salutations.

Pour le Syndicat CGT FTDNEEA
Le Secrétaire Général
Régis VIECELI

